Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché/Publié le 13/12/2022
ID : 040-254003304-20221208-08122022_09-DE

alpi Agence landaise pour l'informatique

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022

Le 08 décembre deux mille vingt-deux à 17h15 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (seconde séance suite à absence de quorum lors d'une première réunion)

DELIBERATION N°09
VALIDATION TITULAIRE DU MARCHE / MARCHE LOGICIEL DE GESTION DES DELIBERATIONS

Présents :

Frédéric CARRERE, Dominique BIZIERE, Didier GAUGEACQ, Philippe LAMARQUE, Magali VALIORGUE, Jean-François CHIVRACQ, Marc LAFOURCADE

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Christine FOURNADET, Patrice LARTIGUE, Serge LASSERRE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Adeline VERGEZ

Date de convocation par voie dématérialisée : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : Dominique BIZIERE

Nombres de membres en exercice : 20

Présents : 7

Votants/Pour : 7

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché/Publié le 13/12/2022
ID : 040-254003304-20221208-08122022_09-DE

Madame la Présidente rappelle qu'actuellement, l'Alpi propose l'application OXY-ACTES (éditeur OXYAD) référencée dans les collectivités adhérentes pour :

- L'informatisation de la procédure des actes administratifs,
- La maîtrise le cycle de vie des dossiers et des documents,
- La gestion des Séances des commissions et des conseils

Le marché actuel prend fin le 31 décembre 2023. Lors du dernier comité syndical, une délibération avait été prise pour le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert.

Au niveau de la consultation, 2 sociétés ont répondu de manière électronique : LIBRICIEL et OXYAD

Les candidats ont été auditionnés sur la base d'un scénario.

Un classement a été établi sur la base de critères définis dans le règlement de consultation.

Les critères de sélection des offres du marché sont les suivants :

- Critère n°1 : Coût de l'ensemble des prestations : Pondération 60 %.
- Critère n°2 : Valeur technique de l'offre : Pondération 40 %

La commission d'appel d'offres réunie le 08 décembre analysera les 2 offres du marché en conséquence et procédera aux classements de celles-ci en fonction des critères de choix du marché.

LE COMITE SYNDICAL

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération du 06 juillet 2022 portant sur le lancement du marché en appel d'offres ouvert ayant pour objet : marché Logiciel gestion des délibérations,

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché/Publié le 13/12/2022
ID : 040-254003304-20221208-08122022_09-DE

Vu les avis de publicité réglementaires publiés,

Vu le rapport d'analyse des offres et les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du 08 décembre 2022,

Vu le rapport présentée par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

ARTICLE 1 :

D'approuver le marché à venir avec la société OXYAD.
Le cout financier estimé du marché sur une période initiale de 3 ans est estimé à 30 000 euros HT (soit 36 000 euros TTC).
Le marché pourra être reconduit, en fonction des besoins selon les conditions du marché.

ARTICLE 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mont-de-Marsan, le 08 décembre 2022

La Présidente du Syndicat Mixte

Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

- Acte a été télétransmis électroniquement le :
- est devenu exécutoire le :
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-